



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>34194</b>	De <b>M. Damien Abad</b> ( Les Républicains - Ain )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > jeux et paris	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des casinos	<b>Analyse</b> > Situation des casinos.
Question publiée au JO le : <b>24/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des casinos. En effet, les casinos sont actuellement fermés au public. Pourtant, les dispositions sanitaires déployées dans les casinos avaient permis d'assurer une protection efficace des salariés et de la clientèle, avec l'application d'un protocole strict. Les casinos ont fait preuve de leur engagement sérieux pendant la période de réouverture. Ils souhaiteraient simplement être traités de façon équitable et proportionnée. Il est absolument essentiel d'éviter que cette clause de fermeture automatique soit reconduite au plan national, sans aucune prise en compte de la réalité du terrain, alors même que chaque préfet pourrait le décider à son niveau. En outre, si la même clause de fermeture automatique totale des salles de jeux dans les zones de couvre-feu était reconduite, les casinos seraient condamnés à la fermeture définitive, provoquant une catastrophe sociale irréversible mais également un péril budgétaire pour la commune d'implantation. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre en compte l'inquiétude des casinos.